



Rapport annuel

2010-2011



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Mission

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, la mission de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) est de promouvoir et assurer la compétence des technologues professionnels dans l'intérêt public.

Orientations

Assurer l'efficacité des mécanismes de protection du public, promouvoir la compétence professionnelle de ses membres et assurer le développement organisationnel de l'Ordre.

Titre réservé

L'OTPQ confère à ses membres le titre réservé de technologue professionnel, (T.P. ou T.Sc.A.), après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales agréé dans un domaine des sciences appliquées ou du génie. Véritable marque de professionnalisme, ce titre témoigne de l'engagement des technologues à suivre des normes déontologiques strictes et à assumer la responsabilité de l'exécution du travail pour lequel ils et elles ont été formés.

Compétences

Effectuer des travaux de nature technique relevant de sa compétence, selon des procédés, des méthodes et des normes reconnues. Sa formation de niveau collégial lui permet de produire des plans et des devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité, de vérifier, de surveiller et d'entretenir des systèmes, ainsi que de gérer des projets. En tant que responsable de la réalisation, il est le relais obligatoire entre la recherche et le développement des nouvelles technologies et leurs applications dans l'industrie.

Secteurs technologiques

Les technologues professionnels œuvrent dans une multiplicité de domaines tels que : génie électrique, génie civil, travaux publics, mécanique du bâtiment, architecture, agroalimentaire, géomatique, foresterie, transformation du bois, pâtes et papier, informatique, chimie, pêche, mécanique, métallurgie, minéralurgie, aéronautique, aménagement du territoire, sciences naturelles, environnement, orthèse-prothèse.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président	4
Rapport des élections 2011.....	6
Rapport des activités du Conseil d'administration.....	6
Rapport des activités du Comité exécutif	8
Rapport des comités	9
Rapport du syndic	13
Rapport de l'auditeur indépendant	15
Résultats	15
Évolution des soldes de fonds	16
Bilan	16
Flux de trésorerie	16
Notes complémentaires	17
Renseignements supplémentaires	19
Prévisions budgétaires 2011-2012.....	21
Tableau des membres.....	22
Répartition des membres	22
Cotisation	22
Composition du Conseil d'administration, des comités et du personnel ..	22

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le trente et unième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice

M^e Jean-Marc Fournier

Québec, juin 2011

M^e Jean-Marc Fournier

Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles et
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2010-2011 (1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Alain Bernier, T.P.

Montréal, juin 2011

Monsieur Jean-Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2010-2011 (1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Alain Bernier, T.P.

Montréal, juin 2011

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Depuis l'automne 2008, l'Office des professions du Québec a mandaté un conciliateur pour entreprendre un vaste chantier dans le secteur des sciences et technologies : revoir certaines lois professionnelles et permettre aux membres de notre Ordre professionnel d'obtenir un partage d'actes ou d'activités en relation avec les ordres professionnels auxquels nous sommes apparentés.

Au cours de la présente année, nous avons, dans ce dossier prioritaire et fondamental pour l'avancement de la profession, consacré toute l'attention et tous les efforts possibles par la production de nombreux documents fournissant argumentations, justifications et propositions de définition d'actes et de conditions d'exercices et de mécanismes d'encadrement. Nous avons participé à de nombreuses rencontres de travail avec le conciliateur nommé au dossier et à de nombreuses rencontres d'échanges avec quelques ordres progressant dans le processus accepté par tous les partenaires à la réussite de ce grand chantier de modernisation du système professionnel. Nous avons fourni avec constance une participation et une contribution au processus de façon diligente, raisonnée et solidement justifiée, toujours fondée sur l'intérêt public et les réelles compétences spécifiques de chacun en ayant toujours à l'esprit la protection du public.

Nous avons à ce jour établi des propositions consensuelles et satisfaisantes avec deux ordres – l'Ordre des chimistes du Québec et l'Ordre des géologues du Québec – et nous sommes sur le point de compléter nos discussions avec l'Ordre des agronomes du Québec. Nous avons un optimisme prudent et réaliste que le processus donne des résultats concrets dans quelques domaines dès cet automne. Pour compléter l'ensemble des autres domaines dans des délais raisonnables, le leadership et la volonté de l'Office des professions et du gouvernement du Québec de réaliser les changements nécessaires à la réglementation devront se maintenir et peut-être s'intensifier dans les prochains mois. Nous mettrons de notre part tous les moyens et tous les efforts possibles à la conclusion positive et la plus complète possible de ce processus de modernisation de la réglementation aussi longtemps qu'il le sera nécessaire.

Pendant l'exercice 2010-2011, l'Ordre a continué de s'acquitter de tous ses devoirs en matière de bonne gouvernance organisationnelle par la révision et la mise à jour de ses politiques administratives et de son parc informatique, par exemple. Nous avons aussi poursuivi nos efforts et nos entretiens avec les représentants du gouvernement français dans le cadre de l'Entente-cadre France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Nous avons l'automne dernier signé un Engagement de reconnaissance mutuelle qui se transformera en une Entente en bonne et due forme en juin 2011. Cette première entente concernerait les secteurs du génie électrique et du bâtiment et des travaux publics. Nous visons par la suite à une reconnaissance mutuelle dans les autres secteurs technologiques au cours des prochains douze mois.

Toutes ces réalisations sont le résultat de l'engagement soutenu de nombreux technologues s'impliquant à titre de bénévoles dans les activités de leur Ordre et du dévouement continu des personnes composant le personnel de l'Ordre.

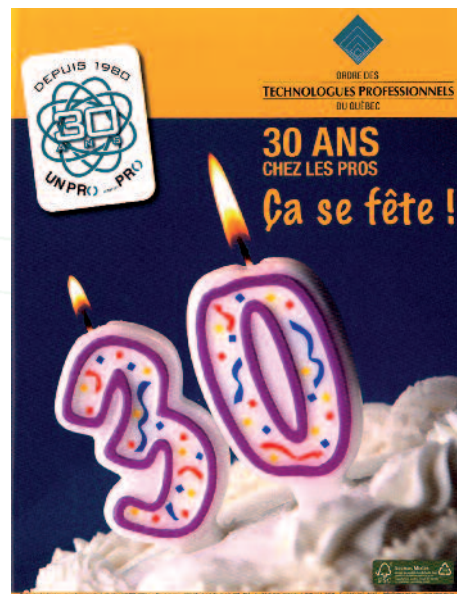
SECTIONS

Aucune réunion des présidents des sections n'a été tenue au cours de l'année 2010-2011.

- ◆ La section du Bas Saint-Laurent – Gaspésie a maintenu le cap avec l'organisation d'un déjeuner-rencontre présenté en novembre 2010. Un membre du conseil d'administration de la section a remis des bourses à des étudiants affiliés des cégeps de Rimouski et de Matane.
- ◆ La section de l'Outaouais, lors de son assemblée générale annuelle, offrait de l'information sur les programmes Revit, Civil, 3D Map 3D Max, AutoCAD transmis par Oni²⁰. En février 2011, la section organisait à nouveau une soirée de billard pour promouvoir le réseautage.
- ◆ Fidèle aux années antérieures, la section de Québec a poursuivi avec les visites technologiques : l'usine d'équipements architecturaux et mécaniques Cométal inc., l'usine entièrement automatisée Cuisines Simard, la brasserie artisanale La Korrigane. En outre, une conférence sur les bâtiments LEED a été présentée par ÉCO habitation.

- ◆ En février 2011, la section Saguenay – Lac Saint-Jean collaborait à la présentation d'une formation de la nouvelle édition du Code de construction du Québec, chapitre V – Électricité.

COMMUNICATIONS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



L'année 2010 marquait le 30^e anniversaire de l'accession de l'OTPD au système professionnel québécois. Pour marquer le coup, l'Ordre s'est approprié le slogan *un pro c'est un pro* (créé dans le cadre du 35^e anniversaire du Conseil interprofessionnel du Québec) dans l'élaboration du logo officiel du 30^e anniversaire qui allait orner toutes ses publications durant l'année. Ainsi, affiches, papier en-tête et brochure officielle du 30^e ont été autant d'éléments permettant de faire la promotion de notre anniversaire. De précieux partenaires en ont assuré le succès en s'associant à nos activités : le collège Ahuntsic, le cégep de l'Outaouais, Hydro-Québec, Dale Parizeau Morris Mackenzie, l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels, le cégep de Sherbrooke, le cégep régional de Lanaudière. La fête a culminé lors du gala du 30^e anniversaire au cours duquel le président de l'Office des professions du Québec, monsieur Jean-Paul Dutrisac, nous a honoré de sa présence.

Au-delà des actions menées dans le cadre de cette fête, les tâches régulières n'ont pas manqué et les projets menés ont été nombreux. D'abord, l'Ordre a reconduit son entente avec l'organisation du concours *Science, on tourne!* en commanditant le prix de l'ingéniosité. La mise en ligne d'un portail Internet destiné aux étudiants est la première étape d'un vaste chantier qui une fois terminé verra le site web de l'Ordre complètement transformé, dans le but d'être toujours plus convivial pour le public. La venue de l'Ordre sur Facebook, depuis février 2011, est aussi en lien avec ce chantier. Nous avons aussi mené notre enquête salariale, toujours aussi populaire auprès des employeurs et des membres.

Dans le but de maintenir ses bonnes relations avec différentes organisations, l'Ordre a participé au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) en avril 2010. C'est dans la même optique que l'Ordre a été présent au *Salon affaires municipales*, qui s'est tenu à Québec à la fin septembre 2010, sous l'égide de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). L'Ordre a aussi participé activement à la journée scientifique de l'Association des technologues en génie biomédical (ATGBM) qui s'est tenue le 1^{er} mai 2010 à Victoriaville.

Avec le souci constant d'améliorer le profil professionnel de ses membres l'Ordre a tenu des séances de formation destinées en particulier aux professionnels du secteur du génie électrique. Un représentant de la compagnie Siemens a animé une séance de formation auprès des TP sur la nouvelle norme Z462 (arc flash), en juin 2010 à Québec et à Montréal. Aussi, en collaboration avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), s'est tenue une séance de formation sur les modifications apportées au chapitre électrique du Code de construction.

Enfin, comme à chaque année, se sont tenues les sessions d'examen portant sur le Code de déontologie, la tenue des dossiers et le fonctionnement du système professionnel québécois. L'Ordre a publicisé, dans le journal *Les Affaires*, les noms de ceux ayant réussi l'examen, incluant les récipiendaires des rubans bronze et argent.



Dans l'ordre habituel: *Concours Science, on tourne* : Jérôme Lebel et William Morin, étudiants au Cégep Limoilou et Richard Legendre, T.Sc.A., vice-président aux affaires professionnelles de l'OTPG

RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.

Les 30 ans de l'Ordre ont été soulignés lors d'un banquet où le magicien Alain Choquette a déployé toute sa magie. Le lendemain, les membres profitaient de quatre ateliers : *l'évolution des programmes en efficacité énergétique d'Hydro-Québec, la responsabilité professionnelle, qu'est-ce que vous en savez ?, vers une norme consensuelle québécoise sur les dépôts d'ocre et la biométrie dans nos vies aujourd'hui*. Par la suite, Alain Choquette surprenait les congressistes avec la conférence intitulée *Les pouvoirs magiques en nous*.

La médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a été décernée à Jean-Luc Archambault, T.P. Passionné de la formation continue et du mentorat, M. Archambault a signé récemment un partenariat avec l'Institut

canadien des inspecteurs en santé publique, ce qui lui permet de mettre en place un mentorat auprès des étudiants québécois et un programme de formation d'appoint. Depuis 2002, il offre ses services comme bénévole à titre de surveillant de l'examen sur le Code de déontologie des technologues professionnels et le système professionnel dans le cadre de notre Programme de développement professionnel.

RÉUNIONS STATUTAIRES

Nous avons tenu les réunions statutaires des administrateurs de l'Ordre. Neuf réunions du Comité exécutif dont une réunion de planification au mois d'août 2010 et quatre réunions du Conseil d'administration.

Le président,


Alain Bernier, T.P.



Jean-Luc Archambault, T.P.,
et Françoise Rollin du CIQ

RAPPORT DES ÉLECTIONS 2011

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre le 1^{er} janvier et le 15 février 2011.

Un poste dans les régions 04, 17 était en élection.

Un poste dans la région 08 était en élection.

Un poste dans la région 05 était en élection.

Un poste dans les régions 09, 10 était en élection.

Un poste dans la région 07 était en élection.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues ainsi que les administrateurs élus.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2011 DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OTPG

RÉGIONS	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
04, 17 Mauricie - Centre du Québec	Michel Plourde, T.P.	Michel Plourde, T.P.	Michel Plourde, T.P.
05 Estrie	Germain Thibault, T.P.	Germain Thibault, T.P.	Germain Thibault, T.P.
07 Outaouais	Josée Gionet, T.P.	Josée Gionet, T.P.	Josée Gionet, T.P.
08 Abitibi-Témiscamingue	Marc Guimont, T.P.	Marc Guimont, T.P.	Marc Guimont, T.P.
09, 10 Côte-Nord, Nord-du-Québec	Poste à combler	Aucune candidature	Poste à combler

Denis Beauchamp, c.a.é.
Secrétaire

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu quatre réunions, soit en juin, septembre, décembre 2010 et en mars 2011. Les principales résolutions du Conseil d'administration ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ;
- d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Conseil d'administration ;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre ;
- d'adopter les états financiers mensuels de l'exercice ;
- d'accepter les évaluations des dossiers d'admission et d'agrément ;
- d'augmenter les frais de l'évaluation des compétences à 250 \$ pour le traitement des dossiers des membres exerçant en préachat, ceux-ci étant fixés à 200 \$ depuis octobre 2004 ;
- de fixer les frais à 125 \$ pour une deuxième évaluation et toute autre évaluation subséquente pour le traitement des dossiers des membres exerçant en inspection préachat et dont l'attestation de compétences n'a pas été délivrée lors de la première évaluation pour inciter les membres à déposer des rapports plus complets ;
- d'accepter le rapport du Comité de placements financiers tel que présenté ;
- de nommer Stéphane Gariépy, T.P., membre du Comité des prix de l'Ordre ;
- d'adopter la composition et le mandat des comités, soit les comités d'admission et d'agrément, d'assurance responsabilité professionnelle, d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées, de placements financiers, des prix de l'Ordre, de sélection et d'évaluation du syndicat et des syndicats adjoints, tels que présentés ;
- de tenir l'Assemblée générale annuelle le samedi 25 septembre 2010 à 15 heures au Le Nouvel Hôtel, Montréal ;
- CONSIDÉRANT que la mission d'une section technologique est de favoriser l'épanouissement de la profession en accord avec la protection du public ;
- CONSIDÉRANT que la majorité des sections technologiques sont regroupées en association ayant un statut juridique qui leur est propre et dont la première mission est la défense de l'intérêt de ses membres ;
- CONSIDÉRANT que ces deux missions entrent fréquemment en conflit et sèment la confusion auprès du public, des autres ordres et des organismes gouvernementaux ;
- CONSIDÉRANT la volonté de l'Ordre de revoir le fonctionnement des sections technologiques devant les nombreux problèmes structurels et de gouvernance qu'occasionne leur mode de fonctionnement actuel ;
- CONSIDÉRANT la volonté de l'Ordre de faciliter les interventions des regroupements de membres en association dans la défense de leurs intérêts tout en ne liant pas l'Ordre et vice-versa ;
- d'abolir les sections technologiques et de modifier par conséquent les politiques Relations avec les membres, Guide de fonctionnement et d'administration d'une

- section (RM-5) et Procédure de constitution d'une section régionale ou technologique (RM-7) ;
- d'adopter la politique Relations avec les membres, Procédure de constitution d'une section régionale (RM-7), telle que modifiée ;
 - d'adopter la politique Relations avec les membres, Guide de fonctionnement et d'administration d'une section (RM-5), telle que modifiée ;
 - de nommer Charles Nadeau, CGA, administrateur nommé, membre du Comité exécutif ;
 - d'adopter le rapport financier des vérificateurs 2009-2010 tel que présenté ;
 - de recommander aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle de maintenir le statu quo pour toutes les catégories de cotisations 2011-2012 ;
 - de nommer une firme de vérificateurs à chaque exercice financier lors de l'Assemblée générale annuelle, malgré le fait que l'Ordre puisse signer des contrats de service de trois ans avec une firme de vérificateurs ;
 - de recommander aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle la firme Poirier & Associés comme vérificateurs pour l'exercice 2010-2011 ;
 - CONSIDÉRANT le cadre légal applicable à la nomination du syndic en vertu du Code des professions ;
 - CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection du syndic doit comporter ses propres critères ;
 - CONSIDÉRANT QUE le processus d'évaluation du travail du syndic doit tenir compte de l'environnement institutionnel ;
 - CONSIDÉRANT QUE le processus d'évaluation du syndic doit aussi comporter ses propres critères de façon à veiller à ce que le syndic s'acquitte avec efficacité et rigueur de ses fonctions ;
 - CONSIDÉRANT QUE le syndic puisse s'acquitter efficacement et diligemment de ses fonctions de façon à éviter toute intervention inopportune pouvant compromettre le traitement équitable et impartial de ses dossiers ou soulever des doutes à cet égard ;
 - CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de séparer les mandats reliés au processus de sélection du syndic et au processus d'évaluation du travail du syndic ;
 - de modifier le mandat du comité d'évaluation du syndic et des syndic adjoints strictement à l'évaluation du travail des syndic ;
 - CONSIDÉRANT qu'en modifiant le mandat actuel du comité de sélection et d'évaluation du syndic et du syndic adjoint ;
 - de changer l'appellation du comité pour comité d'évaluation du travail des syndic ;
 - CONSIDÉRANT qu'en séparant les mandats reliés au processus de sélection du syndic et au processus d'évaluation du travail du syndic, il y aura nécessité de mettre sur pied le cas échéant un comité ad hoc dont le mandat sera dédié à la sélection de syndic, syndic adjoints ou correspondants ;
 - de constituer lorsque nécessaire un comité de sélection ad hoc composé de deux administrateurs élus et d'un administrateur et/ou administratrice nommée par l'Office aux fins de la sélection du syndic, des syndic adjoints et correspondants ;
 - d'adopter la politique Administration et finances, Gestion des documents et des archives (AF-28) telle que présentée ;
 - d'adopter la nouvelle politique Administration et finances, Règles et procédures d'utilisation des médias sociaux (AF-29) telle que présentée et modifiée ;
 - d'adopter le Programme de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle pour 2011-2012 avec un budget de 40 000 \$;
 - CONSIDÉRANT les économies de coût pour l'Ordre qui désormais n'aurait qu'à assumer les honoraires des procureurs désignés et non plus les coûts des syndic ;
 - CONSIDÉRANT que les syndic disposeraient de plus de temps pour se consacrer aux responsabilités qui leur sont dévolues par le Code des professions, soit les enquêtes en matière disciplinaire ;
 - CONSIDÉRANT qu'une communication entre le siège de l'Ordre, sans intermédiaire, et les procureurs désignés serait meilleure et favoriserait une compréhension commune de la procédure à suivre ;
 - CONSIDÉRANT l'article 189 du Code des professions ;
 - d'adopter que le Conseil d'administration ou le Comité exécutif mandate directement à la résolution, les procureurs aux fins des poursuites ;
 - de nommer Adrien Turgeon, T.P., membre du Comité des examinateurs en remplacement de Denis Côté, T.P., qui a remis sa démission ;
 - CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 62 du Code des professions, le Conseil d'administration de l'Ordre des technologues professionnels du Québec est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et qu'il est chargé également, à l'intérieur de l'Ordre, de veiller à l'application des dispositions du Code des professions ;
 - CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 62 du Code des professions, le Conseil d'administration exerce ses droits, pouvoirs et prérogatives par voie de résolution ;
 - CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 46 du Code des professions, une demande d'inscription se fait au moyen d'une demande adressée au secrétaire de l'Ordre ;
 - CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 86.0.1, 8^o du Code des professions, le Conseil d'administration peut prescrire les formalités et les frais d'administration applicables pour les demandes adressées à l'Ordre par les membres ou par les candidats à l'exercice de la profession ;
 - CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration entend établir la marche à suivre concernant le renouvellement annuel de l'inscription de tout membre au tableau de l'Ordre ;
 - d'adopter que tout technologue professionnel doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, adresser au secrétaire de l'Ordre une demande visant à renouveler son inscription au tableau de l'Ordre ; que toute demande à cet effet doit être adressée au secrétaire de l'Ordre sur le formulaire prescrit ; que les frais d'administration applicables au traitement de cette demande puissent, le cas échéant, être décidés par le Conseil d'administration et être réévalués au besoin ;
 - d'offrir de façon exceptionnelle, pour une deuxième et dernière année, aux membres exerçant en inspection préachat qui ne pourront obtenir une garantie économique rentable auprès de l'assureur (Chartis) malgré notre régime collectif obligatoire en responsabilité professionnelle, la possibilité de souscrire auprès d'autres assureurs une police d'assurance comportant les conditions minimales prescrites à l'article 6 du Règlement sur « l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec » ;
 - de nommer le vice-président aux affaires professionnelles de l'Ordre délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et le vice-président aux affaires administratives de l'Ordre délégué substitut pour l'année 2011-2012 ;
 - de nommer Stéphane Drapeau, T.Sc.A., à titre d'inspecteur chargé de soutenir le comité d'inspection professionnelle à la réalisation de son mandat et que celui-ci signe une convention de services professionnels définissant les termes et l'étendue de ses fonctions ;
 - de nommer Jacques Goyette, T.P., à titre d'inspecteur chargé de soutenir le comité d'inspection professionnelle à la réalisation de son mandat et que celui-ci signe une convention de services professionnels définissant les termes et l'étendue de ses fonctions.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF



Première rangée

Denis Beauchamp, c.a.é., secrétaire, **Alain Bernier**, T.P., président, **Richard Legendre**, T.Sc.A., vice-président aux affaires professionnelles

Deuxième rangée

Laval Tremblay, T.P., vice-président aux affaires administratives, **Charles Nadeau**, administrateur nommé, **Joël Thériault**, T.P., vice-président aux communications

Pendant l'exercice 2010-2011, les membres du Comité exécutif se sont réunis à neuf occasions. Les principales résolutions du Comité exécutif, qui diffèrent de celles du Conseil d'administration, ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif ;
- d'adopter les états financiers mensuels ;
- de remettre le Mérite du CIQ à Jean-Luc Archambault, T.P., lors de la Rencontre annuelle des T.P. le 25 septembre 2010 ;
- d'adopter la politique Relations avec les membres, Rôles des administrateurs du Comité exécutif (RM-8) telle que modifiée ;
- de proposer aux membres du Conseil d'administration de maintenir le statu quo quant aux coûts des différentes catégories de cotisations 2011-2012 ;
- d'adopter la politique Ressources humaines, Fonctions du personnel telle que révisée et présentée (RH-14) ;
- de se prévaloir de la dérogation inscrite à l'article 6.1 de la politique Administration et finances, Politique d'achats, afin de signer une

entente de service pour la gestion du Tableau des membres avec la firme GTI Canada inc. prenant effet le 1^{er} janvier 2011 ;

- devant l'état de la situation et l'importance des éléments en cause discutés lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, de désigner le vice-président aux affaires professionnelles pour assister le Comité d'évaluation du travail des syndicats dans ses démarches pour mener à bien la rédaction d'une nouvelle grille d'évaluation ;
- remettre un présent au membre méritoire **Denis Côté**, T.P., ayant siégé au comité d'admission et d'agrément pendant 16 ans et ce, en guise de reconnaissance ;
- de prendre dans le fonds pour projets spéciaux un montant de 6 000 \$ pour permettre l'entretien et l'achat de logiciels et d'équipement informatique ;
- de prendre dans le fonds pour projets spéciaux un montant de 9 000 \$ pour permettre la mise à jour du Tableau des membres ;
- d'attribuer les bourses entreprises à ces lauréats :



Claudine Plante – bourse Rexforêt, étudiante affiliée en technologie forestière, cégep de Ste-Foy. De gauche à droite : **Richard Legendre** T.Sc.A., vice-président aux affaires professionnelles, **Claudine Plante** (boursière Rexforêt) et **Marc Lamontagne**, directeur général de Rexforêt. Bourse remise lors du 1^{er} colloque des technologues forestiers au cégep de Ste-Foy.



Geneviève Béliveau-Simoneau – bourse Hydro-Québec, étudiante affiliée en technologie de la mécanique du bâtiment, collège Ahuntsic. De gauche à droite : **André Labonté**, donateur, chargé d'équipe chez Hydro-Québec, **Geneviève Béliveau-Simoneau**, lauréate, et **Luc Demers**, directeur général du collège Ahuntsic

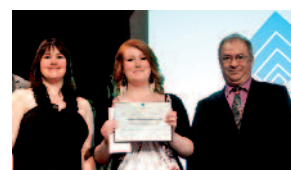


Antoine Lévesque – bourse Dale Parizeau Morris Mackenzie, étudiant en technologie du génie civil, cégep Limoilou. De gauche à droite : **Denis Sénéchal**, responsable du Service aux étudiants de l'OTQP, **François Bibeau**, directeur adjoint aux études du cégep Limoilou, **Antoine Lévesque** (boursier), **Sylvie Jacques**, représentante de Dale Parizeau Morris Mackenzie et **Daniel Bédard**, coordonnateur du département de génie civil.

Emeline Assamoi – bourse Laboratoire Langelier Lanoue, étudiante en technologie d'orthèses prothèses orthopédiques, collège Méridc.



Christian Roch-Faucher – bourse du cégep de l'Outaouais, étudiant en technologie du génie civil, cégep de l'Outaouais. De gauche à droite : **Claire Tassé**, présidente du conseil d'administration de la Fondation du cégep de l'Outaouais, **Christian Roch-Faucher**, étudiant génie civil et récipiendaire de la « Bourse cégep Outaouais » édition 2010 du Programme Bourses entreprises de l'OTQP, et **Ginette Mercier**, conseillère pédagogique qui remet la bourse conjointement avec l'Ordre, au nom de la direction de la formation continue et du développement des affaires du cégep de l'Outaouais.



Juliane Gaboury-Provencher – bourse de l'OTQP, étudiante en technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment, campus Notre-Dame-De-Foy. De gauche à droite : **Valérie Rousseau**, T.P., **Juliane Gaboury-Provencher** et **Denis Sénéchal**, responsable du service aux étudiants à l'OTQP.

BOURSES ENTREPRISES – CAMPAGNE 2010- 2011

PRÉNOM	NOM	COLLÈGE	PROGRAMME	BOURSE
Christian-Roch	Faucher	Cégep de l'Outaouais	génie civil	Collège de l'Outaouais
Antoine	Lévesque	Cégep Limoilou	génie civil	Dale Parizeau Morris McKenzie
Geneviève	Béliveau-Simoneau	Collège Ahuntsic	mécanique du bâtiment	Hydro-Québec
Emeline	Assamoi	Collège Méridc	orthèses et prothèses orthopédiques	Laboratoire Langelier-Lanoue
Juliane	Gaboury-Provencher	Campus Notre-Dame-de-Foy	estimation et évaluation en bâtiment	OTQP
Claudine	Plante	Cégep de Sainte-Foy	technologie forestière	Rexforêt

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice le Comité s'est réuni à deux reprises. Dans le but de mieux contrôler l'exercice de la profession et de mieux servir les membres exerçant en pratique privée le Comité a revu les libellés de polices afin de clarifier certains termes dans le cadre de l'exercice de la profession et de mieux apprécier la portée des protections offertes.

Le Comité a demandé au courtier d'étudier la possibilité d'offrir à l'ensemble des membres de l'Ordre une assurance de responsabilité professionnelle secondaire, qui viserait l'ensemble des membres afin de les protéger contre des actes

qui seraient effectués à l'extérieur de leur emploi principal. Le Comité attend les résultats de l'étude d'ici la fin de l'été 2011.

Le Comité a recommandé au Conseil d'administration de l'Ordre d'offrir de façon exceptionnelle, pour une deuxième et dernière année, aux membres exerçant en inspection préachat qui ne pourront obtenir une garantie économique rentable auprès de l'assureur malgré le régime collectif obligatoire en responsabilité professionnelle, la possibilité de souscrire auprès d'autres assureurs une police d'assurance comportant les conditions minimales

prescrites à l'article 6 du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre*.

Un groupe de travail a été constitué par le Comité pour rencontrer les représentants de l'assureur afin d'obtenir un portrait fidèle et détaillé des réclamations et des frais inhérents. Par cet exercice le groupe de travail vise à mieux cerner les enjeux et à réduire les frais dans les cas de réclamations.

Denis Beauchamp

Secrétaire

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est institué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., C. C-26). Il est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements adoptés par l'Ordre, alors qu'il était membre de l'Ordre.

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil de discipline a été saisi de trois (3) plaintes disciplinaires portées par le syndic et les syndic adjoints.

Les trois (3) plaintes portent sur diverses infractions au *Code de déontologie des technologues*

professionnels ainsi que certaines dispositions du *Code des professions*.

AUDITIONS

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil a tenu cinq (5) audiences soit : deux (2) audiences sur culpabilité, trois (3) audiences sur culpabilité et sanction.

À la fin de l'exercice, deux (2) dossiers étaient en attente d'audition sur culpabilité.

DÉCISIONS

À la fin de l'exercice 2010-2011, le Conseil de discipline avait rendu cinq (5) décisions soit : une décision commune sur culpabilité et une décision

commune sur sanction pour un dossier et trois (3) décisions sur culpabilité et sanction. Ces décisions concernaient cinq (5) dossiers dont deux (2) dossiers ont été réunis pour audience et décision.

Le Conseil a imposé des réprimandes, une radiation temporaire, une révocation de permis et des amendes variant de 1 000 \$ à 1 500 \$ ainsi que le paiement des déboursés.

Le Conseil a rendu les décisions dans des délais variant entre 44 jours et 154 jours.

À la fin de l'exercice, deux (2) dossiers étaient en attente de décision, une (1) décision sur culpabilité et une (1) décision sur culpabilité et sanction.

BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Dossiers actifs du Conseil au début de l'exercice	9
Dossier fermé au cours de l'exercice	1
Dossiers ouverts au cours de l'exercice	3
Dossiers dont l'audience est complétée et en attente de décision	2
Nombre d'audiences du Conseil de discipline	4

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL

Nature des plaintes	NOMBRE	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Infractions commises en vertu du <i>Code de déontologie des technologues professionnels</i> , du <i>Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'OTPG</i> ainsi que certaines dispositions du <i>Code des professions</i> .	2	0

DÉCISIONS DU CONSEIL (UN TOTAL DE 5 DÉCISIONS DISCIPLINAIRES)

	NOMBRE
Déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	3
Imposant une sanction	1

RAPPORT DES COMITÉS (suite)

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	NOMBRE
Nature de la sanction	
Amende variant entre 1 000 \$ et 1 500 \$	4
Réprimande	1
Radiation	1
Révocation de permis	1
Païement des frais et déboursés	4
Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	4
Nicole Bouchard, avocate Secrétaire	

COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

MANDAT

Depuis le 1^{er} avril 2010, les membres du Comité se sont réunis à six (6) reprises et ont procédé à l'analyse de trente-six (36) dossiers de professionnels oeuvrant dans le secteur, chaque nouveau technologue devant produire deux (2) études de caractérisation du site et du terrain naturel et ceux soumis à un suivi à la demande du Comité devant en produire une (1) supplémentaire. Les membres du Comité ont également analysé vingt-trois (23) demandes d'exemption.

Le Comité doit désigner un accompagnateur (membre de l'Ordre désigné par le Comité) aux membres n'ayant pas répondu à toutes les exigences au moment de l'évaluation préliminaire de leurs compétences. L'accompagnateur est chargé de les guider, sur le terrain, dans leur préparation aux fins de la délivrance de l'attestation de compétence en assainissement des eaux usées des résidences isolées.

Parmi les trente-six (36) professionnels analysés, six (6) en étaient à leur première analyse et quatre (4) d'entre eux ont été soumis au processus d'accompagnement, les autres ayant reçu des recommandations, dont voici les plus fréquentes :

1° recourir aux services d'un laboratoire reconnu membre de l'ACLE dans l'éventualité où une analyse granulométrique serait requise pour déterminer la perméabilité du sol, en plus de l'analyse in situ;

2° procéder à un test sur le site reconnu par les directives énoncées au *Guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées*, édition de janvier 2009 version révisée, aux pages 2.1 à 2.10 de l'annexe B2 : Évaluation du site et du terrain naturel, disponible sur le site internet du MDDEP à l'adresse suivante : www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/guide_interpretation/index.htm ;

3° inclure au rapport une clause relative à la surveillance ou non des travaux et à la présence d'une lettre de conformité; cependant, il est fortement recommandé de considérer la surveillance des travaux.

Parmi les vingt-trois (23) demandes d'exemption analysées, quinze (15) ont été acceptées et la référence « Q-2, r.22 » a été retirée de la liste des tâches à la fiche de ces membres au Tableau des membres, sept (7) demandes ont été acceptées à la condition que les membres se soumettent à la formation

obligatoire, ceux-ci ayant à interpréter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r.22, ci-après le « *Règlement* ») dans le cadre de l'émission de permis et une (1) demande a été refusée, le technologue ayant à se soumettre à l'ensemble du processus.

Soucieux de voir au perfectionnement de ces membres exerçant dans ce domaine, l'Ordre a concrétisé son entente avec le Collège de l'Outaouais, ayant conduit à la mise en place d'une attestation d'études collégiales reconnue par le ministère de l'Éducation, par le début des cours de la première cohorte en septembre 2009. Cette formation est obligatoire pour tous les membres, actuels et futurs de l'Ordre, appelés à intervenir, de près ou de loin, dans le cadre du paragraphe 4^o de l'article 4.1 du *Règlement*.

Deux premières cohortes, soit près de 140 membres, ont réussi les 180 heures de cours menant à l'attestation d'études collégiales, cours dispensé dans différents cégeps et coordonné par le Collège de l'Outaouais.

Louis-Philip Arsenault, T.P.
Président

COMITÉ DE LA FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Comité de la formation n'a pas tenu de réunion.

Jean-Yves Giguère, T.P.
Président

COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

En 2010-2011, le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat a tenu huit réunions dont quatre par téléconférence. Le Comité a évalué les rapports de six membres. Il a délivré huit attestations à huit membres, puisque les rapports de deux membres parmi les huit étaient évalués une seconde fois, certifiant que leurs compétences répondaient aux critères pour exercer en inspection préachat. En outre, il a renouvelé les attestations de

47 membres. En octobre 2010, le Comité mettait en place l'évaluation de deux rapports aléatoires provenant de membres antérieurement évalués et ce, à chaque réunion. Le questionnaire du renouvellement des attestations a été mis à jour et modifié. Le Comité a mis en place l'obligation pour les membres qui renouvellent de suivre 10 heures de formation en lien avec le bâtiment au cours d'une année.

Quinze membres ont suivi la formation sur l'utilisation des documents de l'Ordre et sur les *Normes de pratique professionnelle pour l'inspection de bâtiments résidentiels* représentant 52.5 heures de formation.

Janick Marinier, T.P.
Présidente

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Au cours de l'exercice 2010-2011, l'Ordre a admis 400 nouveaux membres. De ce nombre, 299 candidats ont été admis sur la base d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions.

Le Comité des examinateurs a tenu quatorze (14) réunions pour évaluer les dossiers d'équivalence de formation et d'équivalence de diplôme. En effet, cent un (101) dossiers de candidats ont été évalués.

De ce nombre vingt-neuf (29) candidats ayant étudié au Québec ont été acceptés, un (1) candidat a été refusé. En ce qui a trait aux équivalences de formation de candidats provenant de l'extérieur du Canada, il y a eu une (1) demande.

Cinq (5) candidats ont été acceptés par équivalence de diplôme hors Québec, au Canada; aucun n'a été refusé. D'autre part, du côté des admissions par équivalence de diplôme, de l'extérieur du Canada, l'Ordre a accepté soixante-six (66) candidats; aucun n'a été refusé.

En ce qui concerne les exigences de la Charte de la langue française, art. 37, nous n'avons pas émis de permis temporaire dans la mesure où les candidats sont très bien informés à l'avance qu'ils doivent détenir une connaissance de la langue officielle appropriée à l'exercice de leur profession, avant leur arrivée au Québec.

L'agente à l'admission et à l'agrément des programmes a travaillé avec les registraires

des autres provinces canadiennes au développement de la phase I et II et de la traduction en français de l'outil d'auto-évaluation en ligne des candidats désirant devenir membres par équivalence de formation ou équivalence de diplôme.

L'agente à l'admission et à l'agrément des programmes a aussi travaillé à la mise à jour des critères technologiques nationaux (CTN) qui sont utilisés lors de l'évaluation des dossiers d'admission par équivalence de formation et de diplôme.

Jean-Yves Giguère, T.P.
Président

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le 1^{er} novembre 2010, lors de la tenue de la 118^e réunion du Comité, les membres ont procédé à l'adoption du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2010-2011* (ci-après « programme ») et le vendredi 10 décembre 2010, le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté les modifications au programme telles que proposées par le Comité.

Conformément à ce programme, le Comité va expédier un rapport d'inspection de l'exercice de la profession (questionnaire) à cent quatre-vingts (180) de ses membres afin de vérifier la conformité de leur pratique aux dispositions du *Règlement concernant la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r.177.6) ainsi que de certains articles du *Code de déontologie des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r. 177.02.01).

Par ailleurs, une lettre de réinspection a été expédiée à sept (7) membres à la suite de la décision du Comité.

Parmi les cent quatre-vingts (180) questionnaires expédiés, cent dix (110) ont été dirigés auprès de technologues professionnels exerçant de façon principale ou secondaire en pratique privée et qui n'ont pas été inspectés au cours des quatre dernières années, œuvrant pour trente (30) d'entre eux dans le domaine de la mécanique industrielle et pour trente (30) autres dans le domaine du génie électrique et électronique.

Les soixante-dix (70) technologues restants feront l'objet d'une inspection au besoin. Ceux-ci ont été choisis au hasard et doivent se conformer à la condition suivante: technologues n'ayant pas été inspectés au cours des quatre dernières années. Parmi ces

soixante-dix (70) technologues, vingt-huit (28) d'entre eux devront avoir leur place d'affaires dans l'une des trois (3) régions ciblées dont la répartition se fera de la façon suivante :

- pour vingt (25) d'entre eux, avoir sa principale place d'affaires dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- pour un (1) d'entre eux, avoir sa principale place d'affaires dans la région du Nord-du-Québec ;
- pour deux (2) d'entre eux, avoir sa principale place d'affaires dans la région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine ;

INSPECTIONS RÉGULIÈRES

Durant l'exercice financier 2010-2011, le Comité s'est réuni à cinq (5) reprises. Il a analysé cent vingt-six (126) dossiers

RAPPORT DES COMITÉS (suite)

d'inspection. De ces cent vingt-six (126) dossiers, quatre-vingts (80) ont fait l'objet d'une inspection dite régulière ayant reçu la visite d'un inspecteur au cours de l'année, vingt-sept (27) ont été exemptés par le Comité parce qu'ils ne répondaient pas ou plus aux critères établis dans le cadre du Programme, quarante-cinq (45) ont été présentés en pré-contrôle, neuf (9) ont reçu la visite d'un inspecteur après analyse de leur dossier précontrôle de l'année précédente, quatre (4) étaient des réinspections de l'année 2009-2010 et trois (3) ont été analysés sur l'avis du Comité de révision de l'Ordre.

Les recommandations les plus souvent émises par le Comité ont trait à l'obligation

d'indiquer leur titre sur toute forme de publicité, incluant leurs cartes d'affaires, à l'obligation de signer ou parapher toute inscription ou tout document qu'ils introduisent dans un dossier, sauf si le document leur est fourni par une autre personne, à l'obligation d'apposer sa signature sur l'original et les copies de documents visés à l'article 36 du *Code de déontologie des technologues professionnels*, s'ils sont préparés par lui-même ou sous sa responsabilité, de même qu'à mettre à la disposition du public, une copie à jour du *Code de déontologie des technologues professionnels* et du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des technologues professionnels*

où l'adresse et le numéro de téléphone de l'Ordre doivent figurer.

Au cours de l'année 2010-2011, aucune demande d'enquête particulière n'a été déposée, le Comité n'a soumis aucune recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre à l'effet d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. Les membres ont transféré deux dossiers au syndic de l'Ordre pour entrave et défaut de se soumettre au processus d'inspection professionnelle.

Paul Roy, T.P.

Président

COMITÉ DES PRIX DE L'ORDRE

En 2010-2011, le Comité des prix de l'Ordre a tenu une rencontre au siège social de l'Ordre, au mois d'août 2010, pour déterminer les récipiendaires des différentes mentions honorifiques de l'Ordre. La permanence du siège social s'est assurée de sélectionner les bulletins de candidatures des programmes de bourses Entreprises et Méritas. Au-delà de 175 bulletins de candidatures ont été reçus. Les candidatures retenues ont été entérinées par les membres du Comité exécutif.

Florent Boivin, T.P.

Président

MENTIONS HONORIFIQUES



1 Bénévole de l'année (prix Robert Daigneault)

Sylvain Biron, T.P., (à gauche) et Joël Thériault, T.P.

Cette mention est décernée à un technologue s'étant particulièrement distingué dans le cadre de ses activités bénévoles à l'Ordre. Cet honneur a été décerné à **Sylvain Biron, T.P.** Monsieur Biron s'est démarqué par son engagement, son dévouement et son travail acharné auprès de l'Association des technologues en agroalimentaire (ATA). Il a permis le développement et le maintien du dynamisme de son secteur technologique au sein de l'Ordre. Grâce à sa renommée professionnelle, il a été le digne représentant de l'Ordre, lors de rencontres importantes pour son secteur d'activité. Notamment, lors des audiences de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.



2 Innovation technologique

Richard Legendre, T.Sc.A., et Jean-Luc Thomassin, T.P. (à droite)

Cette mention est remise à un technologue ayant inventé, amélioré ou participé à un procédé, à une réalisation ou au lancement d'un projet d'éducation ou à la publication d'un écrit qui s'est avéré avoir un rayonnement et une reconnaissance par ses pairs et la communauté. Cet honneur a été décerné à **Claude Lauzé, T.P., Jacques Rioux, T.P., et Jean-Luc Thomassin, T.P.**, pour avoir réussi la réfection des systèmes mécaniques et électriques de l'édifice CD Howe, tout en permettant aux quelques 3 800 employés d'y accéder durant les travaux. Cette réalisation sur deux édifices contigus de 11 étages permet, entre autres choses, aux propriétaires de grands immeubles, d'espérer pouvoir augmenter la durée de vie d'immeubles déjà existants sans avoir à les condamner durant des mois, voire des années, lors de réfections majeures.



3 Technologue de l'année

Alain Bernier, T.P., et Valérie Rousseau, T.P., pour Alain Malenfant, T.P.

Cette mention est remise à un technologue s'étant particulièrement illustré dans le cadre de ses activités professionnelles. La mention a été décernée à **Alain Malenfant, T.P.** Monsieur Malenfant est membre de l'Ordre depuis 1975. Il a siégé comme administrateur au tout premier Conseil d'administration, à l'entrée de l'Ordre dans le système professionnel québécois. Il a été le récipiendaire du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec en 2005. Il compte de nombreuses réalisations professionnelles à l'intérieur de l'entreprise pour laquelle il travaille depuis près de 30 ans, Bunge Canada. À cet égard, au cours de ces années, il a été un acteur important dans la mise à niveau des procédés industriels de l'entreprise sise au port de Québec.

COMITÉ DE RÉVISION

Le Comité de révision est institué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26). Il a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire devant le Conseil

de discipline et ce, à la demande de la personne qui a requis la tenue d'enquête par le syndic.

Le Comité de révision a reçu deux (2) demandes de révision au cours de l'exercice 2010-2011.

À la fin de l'exercice, le Comité avait rendu un avis confirmant la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline et un dossier était en attente d'étude par le Comité de révision.

Nicole Bouchard, avocate
Secrétaire

RAPPORT DU SYNDIC

Le syndic a comme rôle premier de protéger le public par la surveillance de la pratique professionnelle des membres. C'est une responsabilité qui incombe au syndic et à son équipe de syndics adjoints.

Au cours de cette dernière année, il y a eu un accroissement des demandes d'enquête au Bureau du syndic et il en va de même pour les plaintes déposées au Conseil de discipline. L'augmentation du nombre de plaintes entraîne inévitablement un accroissement du temps de travail des syndics pour la préparation et la rédaction des documents à être présentés au Conseil de discipline lors des auditions. Il en va de même pour les enquêtes qui sont plus complexes et demandent davantage de préparation pour le traitement.

Le travail du syndic et des syndics adjoints s'est principalement concentré sur les demandes d'enquête (46) et le dépôt de plaintes (13) au Conseil de discipline. La grande majorité des dossiers étaient dans les domaines du traitement des eaux usées des résidences isolées (35%) et de l'inspection préachat/expertise (39%). Il y a eu une augmentation des dossiers dans le domaine des eaux usées.

Les éléments qui font l'objet de demandes d'enquête de la part des clients, sont la qualité

des services rendus, les délais de traitement dans la prestation de service, l'absence de diligence auprès des clients, des erreurs non admises, l'absence de certificat de conformité et une facturation absente ou déficiente. L'absence d'entente de service écrite demeure toujours une source de problèmes malgré les avertissements servis aux membres.

Le secteur des plans et devis est un domaine où les erreurs et omissions sont possibles. Les clients et les tierces parties demandent assez souvent au syndic d'intervenir pour éclaircir certaines notions de la pratique professionnelle de nos membres. L'absence totale d'entente de service écrite crée des insatisfactions ou encore une entente écrite peu élaborée qui laisse des ambiguïtés concernant les services à rendre, les frais et les honoraires. Une fois de plus des recommandations ont été émises à ce sujet, mais certains membres omettent encore de se conformer à leur Code de déontologie.

Treize (13) plaintes furent déposées au Conseil de discipline. Ce fut une augmentation comparativement à l'année dernière. Les membres concernés présentaient des comportements déficients et une absence de souci de la qualité de leur travail pour leur clientèle. Le Conseil de discipline, par des amendes, des réprimandes et des radiations

temporaires, est intervenu pour rappeler à ces membres leurs obligations envers leurs clients.

L'utilisation de l'article 123.6 du *Code des professions* qui permet une conciliation disciplinaire, a permis à deux (2) dossiers de se régler avec la satisfaction des parties. Il y a eu une diminution des conciliations disciplinaires. La conciliation rapide fut utilisée à six (6) reprises dans le cas de dossiers simples, afin de régler rapidement le début d'un litige. Il y a eu beaucoup moins de ces dossiers à traiter cette année.

Il n'y a eu que deux (2) cas qui ont fait l'objet d'une révision. Le Comité de révision a maintenu la décision du syndic dans les deux situations. Le Comité a toutefois transféré par la suite un dossier au Comité d'inspection professionnelle pour une vérification et une intervention auprès du membre.

Nous avons eu une seule demande d'accès à l'information de la part du public, soit d'un journaliste. Le Bureau du syndic a reçu seize (16) demandes d'enquête concernant des cas d'usurpations de titre cette année. Deux (2) ont connu leur aboutissement. Il reste quatorze (14) cas qui sont présentement en traitement.

AUTRES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Voici les différentes activités professionnelles du syndic et des syndics adjoints autres que le traitement des dossiers :

- Rencontre annuelle du syndic et des syndics adjoints pour échanger de l'information et statuer sur une pratique commune de traitement des dossiers dans des cas particuliers.

- Perfectionnement à des formations organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

- Formation autodidacte sur les différents aspects du droit disciplinaire.

- Rencontre avec la direction de l'Ordre et une administratrice nommée dans le but d'éclaircir le processus de traitement des

cas d'usurpation de titre par le syndic et les syndics adjoints.

- Participation au Forum des syndics.

Chenel Lauzier, T.P., syndic de l'OTPD
Pierre Bonneville, T.P., syndic adjoint
Denis J. Dubois, T.P., syndic adjoint
Serge Dumas, T.P., syndic adjoint

RAPPORT DU SYNDIC (suite)

STATISTIQUES DU BUREAU DU SYNDIC

BILAN DES ACTIVITÉS	ÉTAT AU 31 MARS 2011
Nombre de dossiers traités	79 ¹
Membres visés par les dossiers traités	79
Demandes de tenue d'enquête (dossiers ouverts)	46
Dossiers débutés avant le 31 mars 2010	33
Demandes de renseignements divers	49
Demande d'enquête particulière	0 ²
Dossiers réglés par la conciliation disciplinaire (art. 123,6 C.P.)	2
Différends réglés par la conciliation rapide (dossiers courts)	6 ²
Dossiers soumis à la conciliation de comptes	4
Dossiers de conciliation de comptes réglés	4
Dossier de conciliation de comptes rejeté pour non-respect du délai	0
Demande d'arbitrage reçue	0
Dossiers soumis au Comité de révision	2
Dossiers déposés au Conseil de discipline	13
Dossiers au Conseil de discipline en attente de décision	9
Dossiers au Conseil de discipline avec décision rendue	4
Démission de membre suite à une enquête	1
Dossier déposé au Tribunal des professions	0
Dossier au Tribunal des professions en attente de décision	0
Dossier au Tribunal des professions, avec décision rendue	0
Demande d'accès à la Commission d'accès à l'information	1
Enquêtes terminées, dossiers réglés et fermés	32 ¹
Enquêtes portant sur l'usurpation de titre	16
Poursuites pénales portant sur l'usurpation de titre	14
Entente avec l'intimé concernant une usurpation de titre	1
Jugement de culpabilité rendu pour usurpation de titre	1
Jugement de non-culpabilité rendu pour usurpation de titre	0
Montant total des amendes imposées pour usurpation de titre	1 500 \$
Dossiers d'usurpation de titre en cours d'enquête	14

¹ Certains dossiers ont débuté avant le 31 mars 2010.

² Ces dossiers sont non inclus dans les dossiers traités.

MOTIF DE DEMANDES D'ENQUÊTE	Nb
Manque de professionnalisme	41
Usurpation de titre	16
Facturation	5
Sceau/rapport de complaisance	4
Erreurs et omissions	3
Incompétence	3
Délais indus	2
Refus de collaborer	2
Conflit d'intérêts	1
Fraude	1
Fabrication de faux documents	1
Total	79

NOMBRE DE DOSSIERS	%	DOMAINES DE PRATIQUE
28	35 %	Eaux usées
23	29 %	Inspection et expertise
15	19 %	Construction
9	11 %	Plans et devis
2	3 %	Agroalimentaire
2	3 %	Orthèse - Prothèse
79	100	

TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DES DEMANDES D'ENQUÊTE (46)

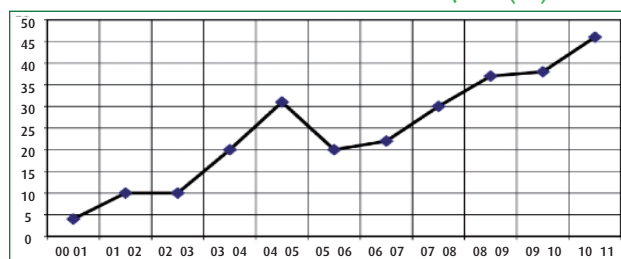


TABLEAU DES CONCILIATIONS DISCIPLINAIRES (2)

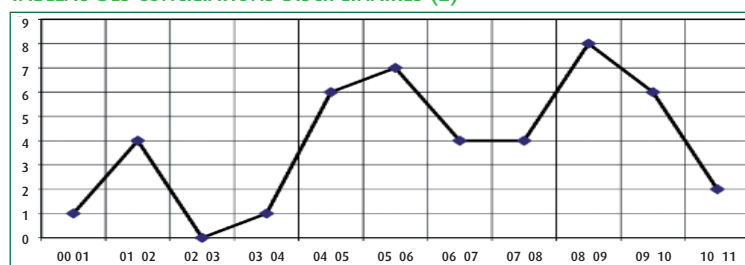
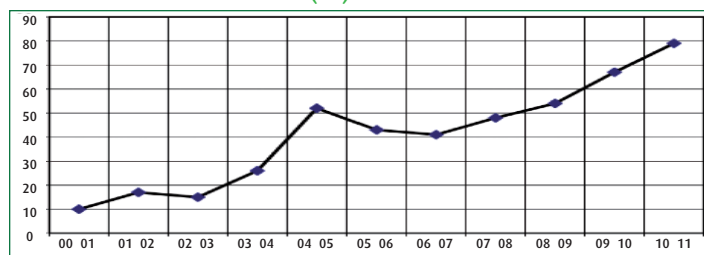


TABLEAU DES DOSSIERS TRAITÉS (79)



Au cours de la dernière année, le syndic a répondu à quarante-neuf (49) demandes de renseignements du public.

Afin que l'Ordre puisse jouer efficacement son rôle de protection du public, le syndic s'assure que la direction mette à sa disponibilité les moyens nécessaires pour bien remplir ses fonctions. De plus, le syndic au regard de son rôle de surveillant de la pratique des membres, intervient auprès des membres à titre préventif afin de corriger certaines pratiques ou de corriger des situations afin de fournir un service impeccable aux clients et de s'assurer du respect du Code des professions et du Code de déontologie de notre Ordre. Le syndic, avec la direction de l'Ordre, s'assure de fournir aux membres toute l'information nécessaire sur la pratique professionnelle, les normes de pratiques et la réglementation existante. Le site web de l'Ordre est le lieu par excellence pour obtenir toutes les informations requises.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des

anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

AUTRE POINT

Les états financiers de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC pour l'exercice clos le 31 mars 2010 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 13 mai 2010.

Poirier & associés inc.
Vaudreuil Dorion
Le 1^{er} août 2011

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

PRODUITS

Cotisations
Étude de dossiers et administration
Formation continue
Services rémunérés
Autres

CHARGES

Reconnaissance professionnelle
Tableau des membres et admission
Inspection professionnelle
Syndic et discipline
Relation avec le milieu
Promotion et communications
Administrateurs et mandataires
Sections
Gestion et soutien
Services aux membres
Formation continue
Salaires et charges sociales

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

Budget (note3)	2011	2010
\$	\$	\$
1 150 000	1 111 759	1 158 953
22 000	28 500	20 449
-	44 209	70 726
146 000	328 583	347 612
16 000	75 698	33 728
1 334 000	1 588 749	1 631 468
70 000	34 890	65 773
29 000	23 250	21 748
40 000	24 429	25 769
150 000	193 230	172 550
24 000	22 637	19 524
60 500	76 555	64 224
135 000	120 869	148 759
10 000	5 717	8 297
268 300	278 779	255 856
34 500	71 273	51 234
-	29 473	63 399
500 000	495 778	473 876
1 321 300	1 376 880	1 371 009
12 700	211 869	260 459

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

SOLDE AU DÉBUT

Excédant des produits
par rapport aux charges

Affectation d'origine interne (note 4)

SOLDE À LA FIN

FONDS AFFECTÉS						2011	2010
Réserve	Stabilisation et réduction cotisations	Projets spéciaux	Assurés membres	Assurance responsabilité	Non affectés	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
113 100	8 128	14 595	56 478	449 950	11 407	653 658	393 199
-	-	-	-	-	211 869	211 869	260 459
-	-	22 679	28 366	140 155	(191 200)	-	-
113 100	8 128	37 274	84 844	590 105	32 076	865 527	653 658

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse
Dépôts à terme (note 5)
Débiteurs (note 6)
Charges payées d'avance

Placement (note 7)
Immobilisations (note 8)

	2011	2010
	\$	\$
Encaisse	676 988	626 395
Dépôts à terme (note 5)	672 979	337 344
Débiteurs (note 6)	212 994	348 727
Charges payées d'avance	39 543	48 501
	1 602 504	1 360 967
Placement (note 7)	14 000	14 000
Immobilisations (note 8)	41 662	45 372
	1 658 166	1 420 339

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs (note 10)
Produits reportés

	2011	2010
	\$	\$
Créditeurs (note 10)	220 728	221 388
Produits reportés	571 911	545 293
	792 639	766 681

SOLDE DE FONDS

AFFECTÉS

Réserve
Stabilisation et réduction
de la cotisation
Projets spéciaux
Assurés membres
Assurance responsabilité

NON AFFECTÉS

	2011	2010
	\$	\$
Réserve	113 100	113 100
Stabilisation et réduction de la cotisation	8 128	8 128
Projets spéciaux	37 274	14 595
Assurés membres	84 844	56 478
Assurance responsabilité	590 105	449 950
	32 076	11 407
	865 527	653 658
	1 658 166	1 420 339

Pour le Conseil d'administration

Alain Bernier, T.P.
Administrateur

Laval Tremblay, T.P.
Administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (note 11)

Excédent des produits sur les charges
Élément n'affectant pas la trésorerie :

Amortissement des immobilisations

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation nette des placements
Acquisition d'immobilisations

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

	2011	2010
	\$	\$
Excédent des produits sur les charges	211 869	260 459
Amortissement des immobilisations	16 382	12 097
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	228 251	272 556
	163 339	(145 189)
	391 590	127 367
Variation nette des placements	(328 325)	258 164
Acquisition d'immobilisations	(12 672)	(17 780)
	(340 997)	240 384
	50 593	367 751
	626 395	258 644
	676 988	626 395

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a été fondé le 30 janvier 1980 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la qualité de leurs services professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois: la protection du public. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des produits

L'Ordre des technologues professionnels du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

Fonds de réserve

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créé un fonds de réserve pour assurer une liquidité en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations désuètes.

Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en juin 1998, il a été décidé que serait créé un fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation

afin de réduire ultérieurement les cotisations des membres.

Fonds des projets spéciaux

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 2004, il a été décidé que serait créé un fonds des projets spéciaux pour assurer une liquidité en cas de développement de projets spéciaux.

Fonds des assurés membres

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 2004, il a été décidé que serait créé un fonds des assurés membres afin de réduire ultérieurement des primes d'assurances à ses membres.

Fonds d'assurance responsabilité

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en décembre 2006, il a été décidé que serait créée une réserve d'assurance en responsabilité professionnelle dans le but de palier les hausses de primes et de réaliser des projets d'éducation, de prévention des hausses en cas de sinistres ou de recherches afin de mieux servir ses membres en pratique privée.

Fonds non affectés

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

3- PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne "Budget" sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'un audit et ne sont pas couverts par le rapport de l'auditeur indépendant.

4- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le Conseil d'administration a autorisé l'affectation de 191 200 \$ des fonds non affectés aux fonds affectés selon la répartition présentée à l'état de l'évolution des soldes de fonds. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés

d'une affectation d'origine interne à d'autres fins, sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

5- DÉPÔTS À TERME

	2011	2010
	\$	\$
Dépôts à terme, aux taux de 0,75 et 1,22%, échéant en avril 2011	672 979	337 344
Les dépôts à terme sont comptabilisés au coût majoré des intérêts courus.		

6- DÉBITEURS

	2011	2010
	\$	\$
Clients	203 265	338 998
Avance à un organisme sous contrôle commun, sans intérêt ni modalité de remboursement prévue	9 729	9 729
	212 994	348 727

7- PLACEMENT

	2011	2010
	\$	\$
Parts permanentes Desjardins, au coût	14 000	14 000

8- IMMOBILISATIONS

	2011		2010	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier et équipement	175 568	166 515	9 053	11 317
Équipement informatique	326 262	295 624	30 638	30 873
Logiciels	84 403	83 472	931	1 102
Améliorations locatives	29 655	28 615	1 040	2 080
	615 888	574 226	41 662	45 372

9- EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2011, l'organisme disposait d'une marge de crédit bancaire de 100 000 \$, renouvelable annuellement. Cette marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 53 334 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

10- CRÉDITEURS

	2011	2010
	\$	\$
Fournisseurs	117 882	127 144
Charges courues	6 000	7 974
Salaires et déductions à la source	38 678	38 905
Taxes à la consommation	56 168	45 365
Dépôts sur sceaux et joncs	2 000	2 000
	220 728	221 388

11- FLUX DE TRÉSORERIE

	2011	2010
	\$	\$
Flux de trésorerie se rapportant aux intérêts		
Intérêts encaissés	9 326	4 262

12- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 361 181 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2012	84 677
2013	85 744
2014	86 812
2015	81 319
2016	22 629

L'Ordre a conclu un contrat avec une firme de gestion pour l'administration de sa gestion financière et de son Tableau de l'Ordre. Le contrat en cours se termine le 31 août 2013. Les versements prévus totalisent 174 153 \$ et se détaillent comme suit :

	\$
2012	70 449 \$
2013	72 563 \$
2014	31 142 \$

13- CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2010 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2011.

14- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Juste valeur

Les justes valeurs des instruments financiers présentés à l'actif et au passif à court terme correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	Budget (note 3)	2011	2010
	\$	\$	\$
Services rémunérés			
Ventes de services	20 000	26 306	19 941
Ristourne d'assurances et frais administratifs	120 000	293 765	320 165
Revenus de publicité « TP Express »	–	1 425	1 980
Ventes de produits	6 000	7 087	5 526
	146 000	328 583	347 612
Autres			
Rencontre annuelle des T.P.	–	41 644	12 230
Intérêts	8 000	12 745	7 094
Divers	4 000	15 413	5 554
Évaluation des inspecteurs	4 000	5 896	8 850
	16 000	75 698	33 728
Reconnaissance professionnelle			
Déplacements et représentation	4 000	5 603	5 260
Cotisations	21 000	17 537	18 287
Reconnaissance professionnelle et représentation gouvernementale	45 000	11 152	41 421
Perfectionnement	–	598	805
	70 000	34 890	65 773
Tableau des membres et admission			
Déplacements et représentation	1 000	1 000	882
Programmation	7 000	1 218	5 860
Papeterie, impression et fournitures	10 000	7 926	5 706
Postes et adressages	11 000	13 106	9 300
	29 000	23 250	21 748
Inspection professionnelle			
Honoraires et comité d'inspection professionnelle	40 000	24 429	25 769
Syndic et discipline			
Honoraires juridiques sur discipline	25 000	64 466	46 400
Honoraires de syndic	125 000	128 764	126 150
	150 000	193 230	172 550
Relation avec le milieu			
Déplacements et représentation	22 000	21 557	19 247
Divers	2 000	1 080	277
	24 000	22 637	19 524

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)

	Budget	2011	2010
	\$	\$	\$
Promotion et communications			
TP Express	10 000	14 444	13 994
Rapport annuel	3 500	2 688	2 688
Bourses et prix d'exposition	5 000	6 400	5 000
Publicité	35 000	43 915	37 129
Communications	6 000	9 108	5 413
Déplacements et représentation	1 000	–	–
	60 500	76 555	64 224
Administrateurs et mandataires			
Réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	76 410	82 090
Déplacements et représentation	55 000	38 233	59 638
Papeterie, impression et fournitures	1 000	106	911
Assurances	4 000	6 120	6 120
	135 000	120 869	148 759
Sections			
Remises	10 000	5 717	8 297
Gestion et soutien			
Déplacements et représentation	–	–	84
Cotisations	2 000	1 250	1 765
Formation et documentation	2 500	2 204	2 292
Papeterie, impression et fournitures	16 000	14 732	18 179
Postes et adressages	19 000	16 797	20 175
Communication	13 000	11 918	11 101
Loyer	72 000	72 056	70 455
Entretien de l'équipement	10 000	26 360	9 953
Location d'équipement	14 000	10 796	10 510
Assurances et taxes	12 000	12 968	11 691
Entretien du local	3 000	252	934
Honoraires professionnels	6 500	6 140	6 395
Honoraires de gestion	68 500	68 397	66 405
Perfectionnement	2 000	1 134	–
Divers	–	1 538	92
Intérêts et frais bancaires	12 800	15 855	13 728
Amortissement des immobilisations	15 000	16 382	12 097
	268 300	278 779	255 856
Services aux membres			
Rencontre annuelle des T.P.	–	39 343	12 230
Programme de développement professionnel	17 000	15 045	15 764
Consultation	14 000	11 424	20 329
Achats de sceaux et jongs	3 500	5 461	2 911
	34 500	71 273	51 234

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011-2012

		\$	\$
REVENUS			
	Cotisations des membres		1 150 000
	Frais d'étude de dossiers et administration		24 000
Services			
	Ventes de sceaux et joncs	6 000	
	Intérêts sur dépôts	8 000	
	Ristournes d'assurances et frais administratifs	140 000	
	Évaluation des inspecteurs	4 000	
	Amendes	2 000	
	Divers	2 000	
	Total des services	162 000	
	Total des revenus		1 336 000
DÉPENSES			
	Salaires et avantages sociaux		528 000
Déplacements & représentation			
	Réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	
	Déplacements et représentations	83 000	
	Total des déplacements et représentation		158 000
Frais d'exploitation			
	Papeterie et impression	18 000	
	Postes et adressages	30 000	
	Fournitures de bureau	7 000	
	Documentation	2 500	
	Télécommunications	13 000	
	Internet	3 000	
	Loyer	74 000	
	Entretien des locaux	3 000	
	Entretien d'équipements	10 000	
	Assurances, taxes et permis	16 000	
	Location d'équipements	12 500	
	Amortissement des immobilisations	15 000	
	Total des frais d'exploitation		204 000
Publications			
	Bulletin TP Express	10 000	
	Rapport annuel	3 500	
	Total des publications		13 500
	Frais bancaires		12 800
	Sections		10 000
	Cotisations		21 000
	Rencontre annuelle des T.P.		-
	Bourses		5 000
	Publicité		35 000
	Perfectionnement		2 000
	Programme de développement professionnel		17 000
Frais de consultation			
	Reconnaissance professionnelle	40 000	
	Frais juridiques et disciplines	25 000	
	Honoraires de gestion	68 500	
	Honoraires de vérification	6 500	
	Frais de programmation	5 000	
	Honoraires de consultation	7 000	
	Honoraires de syndic	125 000	
	Honoraires d'inspection professionnelle	40 000	
	Évaluation inspection préachat	2 000	
	Total des frais de consultation		319 000
	Divers		5 500
	Total des dépenses		1 330 800
	EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		5 200

TABLEAU DES MEMBRES

Inscription au 31 mars 2011

Régions de domicile	Membres	Étudiants
Bas Saint-Laurent	133	34
Saguenay - Lac-Saint-Jean	95	39
Québec	320	85
Mauricie	126	27
Estrie	141	16
Montréal	489	150
Outaouais	146	21
Abitibi - Témiscamingue	74	9
Côte-Nord - Nouveau-Québec	32	5
Nord-du-Québec	5	0
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	19	6

Régions de domicile	Membres	Étudiants
Chaudière - Appalaches	231	34
Laval	224	74
Lanaudière	309	39
Laurentides	335	62
Montréal	790	100
Centre-du-Québec	150	54
Hors Québec	40	0
Hors Canada	4	0
Total	3 663	755

RÉPARTITION DES MEMBRES

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Membres en règle au début de l'exercice	3 672	3 774	3 876
+ Admissions	400	433	315
- Radiations	400	528	410
- Décédés	9	7	7
Membres en règle à la fin de l'exercice	3 663	3 672	3 774

COTISATION

La cotisation pour l'année 2010-2011 (1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011) s'établit comme suit :

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.Sc.A. ou T.P.)	340 \$
Cotisation finissant 1 (1 ^{er} exercice à l'Ordre)	130 \$
Cotisation finissant 2 (2 ^e exercice à l'Ordre)	240 \$
Cotisation d'un membre sans emploi	210 \$
Cotisation d'un membre en congé parental	210 \$
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	160 \$
Cotisation d'un membre retraité	85 \$
Cotisation d'un étudiant affilié	22 \$

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011

COMITÉ EXÉCUTIF

Alain Bernier, T.P. (06) - Président depuis 2000, membre du CA depuis 1995

Laval Tremblay, T.P. (03, 12) - Vice-président aux affaires administratives, depuis 1987

Richard Legendre, T.Sc.A. (03, 12) - Vice-président aux affaires professionnelles, depuis 1994

Joël Thériault, T.P. (13, 14, 15) - Vice-président aux communications, depuis 2004

Charles Nadeau, CGA - Administrateur désigné parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ), depuis juin 2010

ADMINISTRATEURS (AU 31 MARS 2011)

Raymond Pelletier, T.P. (01, 11), depuis 1980

Claude Gagné, T.P. (02), depuis le 4 avril 2009

Bernard Gaudichon, T.P. (03, 12), depuis le 3 avril 2010

Gilles Miville, T.P. (03, 12), depuis 1997 au 2 avril 2010

Michel Plourde, T.P. (04, 17), depuis 2003

Germain Thibault, T.P. (05), depuis 2001

Yanick Bouchard-Latour, T.P. (06), depuis 2004

Yves Bousquet, T.P. (06), depuis 2007

Richard Gervais, T.P. (06), depuis 1998

Guy Létourneau, T.P. (06), depuis 1984

Josée Gionet, T.P. (07), depuis le 13 mars 2009

Marc Guimont, T.P. (08), depuis 1995

Yvon Germain, T.P. (13, 14, 15), depuis 2004

François Linteau, T.P. (13, 14, 15), depuis 2000

Michel Langelier, T.P. (16), depuis le 19 septembre 2008

Patrick Sullivan, T.P. (16), depuis le 5 juin 2009

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OPQ

Pierre Fleurant, depuis 2006 jusqu'au 20 septembre 2010
Gina Gaudreault, MBA, depuis 2007
Jeanne Grimard, depuis le 31 juillet 2008
Charles Nadeau, CGA, depuis le 5 juin 2009

SECRÉTAIRE

Denis Beauchamp, c.a.é.

SYNDIC

Chenel Lauzier, T.P.

SYNDICS ADJOINTS

Pierre Bonneville, T.P.
Denis J. Dubois, T.P.
Serge Dumas, T.P.
Gilles Y. Hamel, T.P.

SYNDIC AD HOC

Guy Veillette, T.P.

DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Vice-président aux affaires professionnelles
Vice-président aux affaires administratives, délégué substitut

COMITÉS (AU 31 MARS 2011)

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Deux représentants du courtier
Membre élu à la vice-présidence aux affaires administratives
Richard Gervais, T.P.
Jean-Guy Slevan, T.P.
Un membre ad hoc (expert technique au besoin)
Direction générale (secrétaire)

CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e Simon Venne (président nommé par le gouvernement)
Yvan Fortin, T.P.
Yan Lévesque, T.P.
Léopold Thérout, T.P.
M^e Nicole Bouchard (secrétaire)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Louis-Philip Arsenault, T.P. (président)
Maurice Charbonneau, T.P.
Serge Gingras, T.P.
Marc Raby, T.P.
Frédéric Rioux, T.P.
Paul Roy, T.Sc.A.
Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

Janick Marinier, T.P. (présidente)
Alexandre Bienvenu, T.P.
Denis Girard, T.P.
Éric Lessard, T.P.
Hakim Maldji, T.P.
Direction générale (secrétaire)

ÉVALUATION DU TRAVAIL DES SYNDICS

Gina Gaudreault, administratrice nommée par l'Office des professions
Josée Gionet, T.P.
Marc Guimont, T.P.
Guy Létourneau, T.P.

EXAMINATEURS

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)
Denis Côté, T.P., jusqu'au 3 décembre 2010
Paul O'Boone, T.P.
Adrien Turgeon, T.P., depuis le 10 décembre 2010
Diane Montour, T.P. (secrétaire), jusqu'au 17 décembre 2010
Allison Lebon (secrétaire), depuis le 20 décembre 2010

FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)
Hugues Girardin, T.P.
Suzie O'Bomsawin-Descôteaux, représentante du ministère de l'Éducation
Jean-Philippe Miville-Deschênes, représentant suppléant du ministère de l'Éducation
Anne Filion, représentante de la Fédération des cégeps
Isabelle Lamarre, représentante de la Fédération des cégeps
Direction générale (secrétaire)

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Paul Roy, T.Sc.A., (président)
Denis Bertrand, T.P.
Rénald Cyr, T.P.
Serge Gingras, T.P.
Guylaine Houle, T.P.
Yvan Lemay, T.P.
Régis Marinoza, T.P.
Jean Picard, T.P.,
Serge Toutant, T.P.

Jean-Luc Archambault, T.P. (inspecteur),
Gilles Cardinal, T.P. (inspecteur)
Gilles Dallaire, T.P. (inspecteur)
Charles Duguay, T.P. (inspecteur)
François Giroux, T.P. (inspecteur)
Jean-Claude Morin, T.P. (inspecteur)
Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

PLACEMENTS FINANCIERS

Germain Thibault, T.P.
Laval Tremblay, T.P.
Direction générale

PRIX DE L'ORDRE

Florent Boivin, T.P. (président)
Stéphane Gariépy, T.P., depuis le 11 juin 2010
Jean-Marc Simon, T.P.
Direction du développement professionnel (secrétaire)

RÉVISION

Jeanne Grimard, administratrice nommée par l'OPQ
Luc Gendron, T.P.
Gervais Lessard
Paul Thérout, T.P.
M^e Nicole Bouchard (secrétaire)

SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DU SYNDIC ET DES SYNDICS ADJOINTS

Gina Gaudreault, administratrice nommée par l'OPQ
Josée Gionet, T.P.
Marc Guimont, T.P.
Guy Létourneau, T.P.

PERSONNEL PERMANENT (AU 31 MARS 2011)

Denis Beauchamp, c.a.é., directeur général et secrétaire de l'Ordre
M^e Marie-Claude Simard, directrice des affaires professionnelles et juridiques
Denis-Philippe Tremblay, directeur du développement professionnel
Lisette Lavoie, adjointe administrative
Diane Montour, T.P., agente à l'admission et à l'agrément jusqu'au 17 décembre 2010

Allison Lebon, agente à l'admission et à l'agrément, depuis le 25 octobre 2010
Denis Sénéchal, adjoint au développement professionnel, désigné aux cégeps
Marie-Michèle Croteau, collaboratrice aux affaires professionnelles et juridiques, jusqu'au 10 juin 2010
Méliza Lemay, conseillère à la direction des affaires professionnelles et juridiques, depuis le 5 juillet 2010

Šárka Špačková, préposée à l'information, jusqu'au 30 novembre 2010
Violetta Matia, préposée à l'information, du 13 janvier 2011 au 4 mars 2011
Yasmine Ly, préposée à l'information, du 7 mars 2011 au 25 mars 2011
Cumba Sarr, préposée à l'information, depuis le 28 mars 2011



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

720-1265, rue Berri, Montréal, Qc H2L 4X4
Tél. : 514 845-3247 ou 1 800 561-3459
Télec. : 514 845-3643
Courriel : info@otpq.qc.ca
Site Web : www.otpq.qc.ca

